

Néant*

Formulaire obligatoire (article 38
sexdecies RB de l'annexe III
au Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____

I RELEVÉ DES PROVISIONS

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur clients et comptes rattachés				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage		
Installations générales, agencement, aménagements divers		
Matériel de transport		
Autres immobilisations corporelles		
TOTAL		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
Total à reporter ligne HK du tableau n°2139-B		

II CRÉDITS D'IMPÔT

Revenus de valeurs mobilières	DL	Crédit d'impôt formation du chef d'entreprise	DM
Crédit d'impôt famille	DN	Réduction d'impôt en faveur du mécénat	DO
Crédit d'impôt recherche	DP	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	DQ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	DR	Crédit d'impôt investissement en Corse	DS
Autres imputations	DT	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	DU

En matière de crédits ou réductions d'impôt, vous pouvez vous reporter utilement à la notice n° 2041 GD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

JQ

Pour obtenir des informations relatives à cette case à cocher, vous pouvez vous reporter à la page 8, paragraphe « PRÉCISIONS », de la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.

Néant*

Formulaire obligatoire (article 38
sexdecies RB de l'annexe III
au Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____

I RELEVÉ DES PROVISIONS

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur clients et comptes rattachés				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage		
Installations générales, agencement, aménagements divers		
Matériel de transport		
Autres immobilisations corporelles		
TOTAL		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
Total à reporter ligne HK du tableau n°2139-B		

II CRÉDITS D'IMPÔT

Revenus de valeurs mobilières	DL	Crédit d'impôt formation du chef d'entreprise	DM
Crédit d'impôt famille	DN	Réduction d'impôt en faveur du mécénat	DO
Crédit d'impôt recherche	DP	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	DQ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	DR	Crédit d'impôt investissement en Corse	DS
Autres imputations	DT	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	DU

En matière de crédits ou réductions d'impôt, vous pouvez vous reporter utilement à la notice n° 2041 GD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

JQ

Pour obtenir des informations relatives à cette case à cocher, vous pouvez vous reporter à la page 8, paragraphe « PRÉCISIONS », de la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.

Néant*

 Formulaire obligatoire (article 38
sexdecies RB de l'annexe III
 au Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : _____

I RELEVÉ DES PROVISIONS

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur clients et comptes rattachés				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL					

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage		
Installations générales, agencement, aménagements divers		
Matériel de transport		
Autres immobilisations corporelles		
TOTAL		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
Total à reporter ligne HK du tableau n°2139-B		

II CRÉDITS D'IMPÔT

Revenus de valeurs mobilières	DL	Crédit d'impôt formation du chef d'entreprise	DM
Crédit d'impôt famille	DN	Réduction d'impôt en faveur du mécénat	DO
Crédit d'impôt recherche	DP	Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	DQ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	DR	Crédit d'impôt investissement en Corse	DS
Autres imputations	DT	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	DU

 En matière de crédits ou réductions d'impôt, vous pouvez vous reporter utilement à la notice n° 2041 GD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

JQ

 Pour obtenir des informations relatives à cette case à cocher, vous pouvez vous reporter à la page 8, paragraphe « PRÉCISIONS », de la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.